

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27  
Présents : 25  
Absents : 2  
- dont suppléé : 0  
- dont représentés : 1  
Votants : 26  
- dont « pour » : 26  
- dont « contre » : 0  
- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le dix huit décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 14 décembre 2018 se sont réunis dans la salle de l'office de tourisme de Pra Loup à Uvernet-Fours sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, FERRON Jean, NICOLAS Yves et BOUVET Patrick.

**EXCUSE** : M. BULTEL Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. MARTIN Jacques.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ANDRE Michèle.

## Délibération n° 2018/278

### **OBJET : APPROBATION DU ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DE LA COMMUNE D'UBAYE SERRE-PONÇON**

Le Conseil de Communauté,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2224-10 ;

**VU** le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants ;

**VU** la loi n° 2006-1792 du 30 décembre 2006 dite loi sur l'eau et les milieux aquatiques ;

**VU** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, et notamment son article 240 relatif à la réforme de l'enquête publique ;

**VU** le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

**VU** l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2018/77 du 27 mars 2018 approuvant le projet de zonage d'assainissement et confiant à la Commune d'Ubaye Serre-Ponçon les démarches relatives à la mise à l'enquête publique dans le cadre d'une enquête publique conjointe avec le projet de PLU de Saint-Vincent-les-Forts ;

**VU** les pièces du dossier relatives à la délimitation des zones d'assainissement ;

**VU** le rapport et les conclusions de la Commission d'Enquête rédigés par M. Mathieu ALLAIN-LAUNAY, commissaire enquêteur désigné à cet effet ;

**CONSIDERANT** que le plan de zonage de l'assainissement, tel qu'il a été présenté en enquête publique, est prêt à être approuvé ;

**VU** l'avis favorable de la Commission Assainissement et du Conseil d'Exploitation de la Régie Assainissement USP réunis le 10 décembre 2018 ;

Après délibéré,

- **DECIDE** d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté et annexé à la présente délibération,
- **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Communauté de Communes et à la Mairie d'Ubaye Serre-Ponçon durant un mois,
- **DIT** que le plan de zonage de l'assainissement définitif et approuvé sera tenu à disposition du public à la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » et à la mairie d'Ubaye Serre-Ponçon aux jours et heures habituels d'ouverture,

- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY

